



Enfant de séparé pris entre deux feux : HELP !

Par **ZeLephisto**, le **03/12/2012** à **12:55**

Bonjour,

Je poste un topic ici car je n'ai plus aucune idée.

Mes parents sont séparés depuis maintenant plus de 18 ans (J'en ai 20) et entre eux c'est toujours la guerre.

Chacun raconte des crasses sur l'autre en me faisant sentir (pas très subtilement) que je serais mieux avec lui plutôt qu'avec l'autre.

Jusqu'à maintenant je ne gérais pas trop tout ces conflits mais depuis 4 ou 5 ans je suis de plus en plus obligé de choisir entre les deux tout en sachant que la décision que je prendrai me sera forcément "reproché" par celui qui a été délaissé (petites remarques en coin, allusion pas très subtile, etc...)

Et aujourd'hui j'arrive à saturation, impossible d'avoir la vérité sur n'importe quel sujet nous concernant tout les trois, j'ai toujours une "Version papa" et une "Version maman" et en plus de me torturer l'esprit pour savoir comment faire pour pas blesser l'un ou l'autre par mes choix, ma mère (j'ai qui je vis) se détruit la santé à cause du stress et de l'anxiété que ces conflits permanents engendrent.

Le sujet principal de la dispute est la pension alimentaire, ma mère la réclame à juste titre mais mon père ne lui paye pas juste pour la voir rager et s'énerver.

Et si moi je demande à mon père la pension il me dit "Tu vas pas t'y mettre, j'en ai assez avec ta mère tu crois pas ?" ou quelque chose dans le genre et si je ne la réclame pas à mon père, ma mère me fait une morale comme quoi il doit payer pour qu'elle puisse m'élever et me nourrir, que c'est la seule chose qu'il puisse faire de bien pour son fils etc...

Moi ne voulant m'engueuler avec aucun de mes parents, je m'écrase, je subit leur conflit, sauf que là j'en ai marre de gérer deux ados pré pubères qui se disputent pour tout et n'importe quoi.

Je voulais donc savoir :

=> S'il y avait un moyen juridique quelconque de les mettre d'accord sur la pension alimentaire (puisque'ils ne sont pas capable de s'entendre eux mêmes, je souhaite passer au niveau supérieur)

=> S'il m'est possible de les convoquer devant un tribunal ou toute autre personne qualifié à régler ce problème relationnel qui dure depuis trop longtemps.

=> s'il y a des personnes qui ont eu ou qui ont le même problème et qui pourraient me conseiller quoi

Par **cocotte1003**, le **03/12/2012 à 15:06**

Bonjour, il existe des médiateurs mais faut il encore que vos parents est tous les 2 envies de faire des efforts. pour la pension, ce n'est strictement pas à vous de "gérer" ce problème, votre pere ne paye pas et bien votre mere a qu'à aller chez un huissier pour le faire saisir. si votre pere ne veut pas payer, il saisit le jaf pour demander une diminution voir une suppression de pension. Vous etes majeur et vous pouvez aussi saisir le JAF pour demander à ce que la pension vous soit versée directement, vous pouvez aussi vivre ou vous voulez et organiser les visites chez l'autre parent comme vous voulez mais vous pouvez aussi vivre ailleurs aussi sans avoir à leur demander leur avis, codialement

Par **maridom**, le **07/12/2012 à 21:33**

bonsoirrn S'il y a eu une décision de justice sur la pension alimentaire votre père a l'obligation de payerrn S'il trouve que c'est trop cher il a la possibilité d'écrire au juge pour faire modifier le montantrn Votre mère aurait pu depuis longtemps et c'est la solution que j'ai choisi pour ne plus ennuyer mon fils au sujet du chantage à la pension de faisait son père, j'ai fait intervenir un huissier et j'ai un virement tous les moisrn A votre âge il faudrait que la pension vous soit versée directementrn La solution de la médiation est possible si vos parents le souhaitentrn bon courage j'espère que vous allez trouver une solution